

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

Séance du 28 avril 2008

10. Propositions individuelles

POSTULAT concernant l'objectif de législature 2006-2011 numéro 10.7 :
« FAVORISER L'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS
CRÉER UN FORUM DES ETRANGERS »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Le 24 septembre 2007, vous en souvient-il, cet objet a déjà été présenté en séance de Conseil communal.

S'il l'a été sous la forme de « simples questions » à la Municipalité, c'était pour rappeler, amicalement et sans le mettre sous pression, au municipal responsable de ce dossier, en l'occurrence Michel Walter, qu'il s'agit bien d'un « **des engagements que la Municipalité de Crissier entend tenir pendant la législature en cours** ».

Ce qui sous-entend indubitablement **la présentation spontanée d'un préavis** en vue de sa réalisation.

Or, rien n'avait alors été entrepris.

Aujourd'hui, sept mois après, au vu du peu d'action mise en œuvre pour atteindre cet objectif, je me permets d'utiliser la forme plus contraignante du **postulat** pour revenir sur le sujet, en ne rappelant que l'essentiel de ma première intervention.

1. **La loi cantonale du 23 janvier 2007** dit à son article 2 :

« L'intégration implique, d'une part, la volonté des étrangers de s'intégrer dans la société d'accueil en respectant les valeurs qui fondent l'Etat de droit et d'apprendre le français et, d'autre part, la volonté de cette société de permettre cette intégration ».

Entre-temps, conformément à son règlement d'application, le Conseil d'Etat a défini l'organisation et le fonctionnement d'une Chambre cantonale consultative des immigrés et désigné la coordinatrice chargée de collaborer avec les communes.

2. **Crissier est particulièrement concerné**, avec, ce 28 avril :

- 3335 étrangers (45 %) sur une population de 7'347 habitants, dont 1'238 (29 % sur 4'185) ont reçu les droits civiques.

3. Dans notre district, outre notre commune, seules Saint-Sulpice et Villars-Ste-Croix n'ont rien mis en place pour cette intégration.

Par contre, à Bussigny, Chavannes, Ecublens, Prilly et Renens, **une Commission d'Intégration Suisses-Etrangers (CISE)** ou son équivalent existe, où sont représentés :

- la Municipalité ainsi que le Conseil communal
- de manière variable, entre autres :
les sociétés locales, les paroisses, les enseignants et les parents, le service de la jeunesse, ..., et bien sûr, les communautés étrangères par leurs associations si elles existent ou individuellement.

Ce dispositif permet de réaliser toutes sortes d'activités participatives et de collaboration qui vont de la fête, du marché, du spectacle interculturels aux cours de français organisés par les étrangers eux-mêmes ou à la permanence pour renseigner les demandeurs de naturalisation, avec mise à disposition de locaux...

La liste n'est pas exhaustive.

Conclusion :

Je prie, conformément à l'article 61 de notre règlement,

le Conseil communal de prendre en considération le postulat précité et de le renvoyer à la municipalité pour qu'elle dresse un rapport sur les mesures qu'elle entend prendre dans ce domaine.

Le mieux serait, bien sûr, qu'elle réponde directement et dans le meilleur délai possible, par le préavis qui fait partie, nous l'avons vu, de ses objectifs de législature.

Merci de votre attention et de votre intérêt.

Pierre Grasset
Conseiller communal